

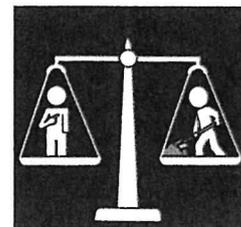
*Charte des Droits*

*et Devoirs*

*Bury, IBP, avril 2020*

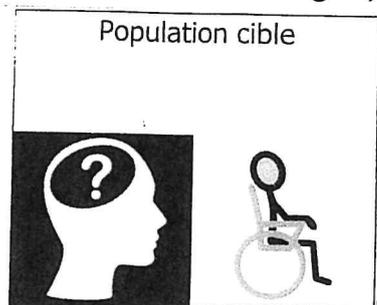
La finalité de l'Institution est d'offrir une prise en charge cohérente et en accord avec les attentes, aspirations et besoins du bénéficiaire qui fait appel à nos services.

Droits et obligations



La personne doit :

>correspondre à notre population cible, à savoir : « adulte présentant une déficience mentale de légère, modérée à sévère associée à d'autres pathologies ».



>respecter les règles de vie de l'équipe et de l'Institution



Son projet de vie doit :

>coïncider avec les moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour sa réalisation. *Ce faisant, aucun critère de sexe, de conviction philosophique, d'origine ethnique et de situation sociale ne peut être retenu.*

Pour y parvenir, nous ancrons notre action dans le concept de « qualité de vie » qui, au-delà des mots, est choisi comme cadre majeur de notre réflexion au quotidien et est porté par les professionnels.



Elle a droit :

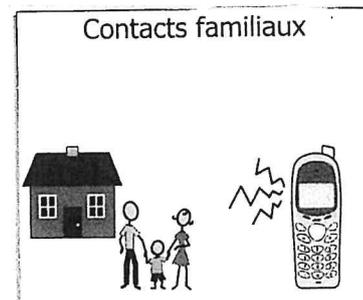
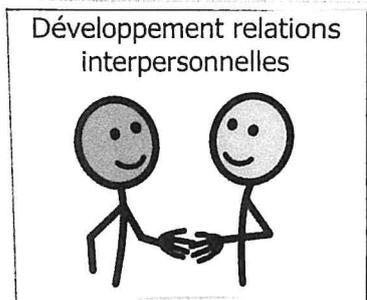
> **au bien-être émotionnel** : le fait d'être content, d'avoir une image de soi positive, l'absence de stress...

Dans ce cadre, les travailleurs s'engagent à parler « vrai » aux résidents, à leur offrir des moyens de communication alternatifs, des temps et des espaces de parole diversifiés.



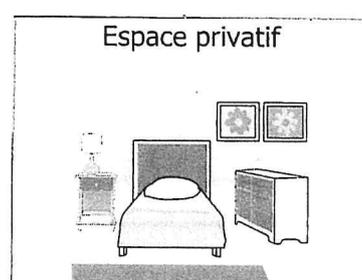
> **à développer des relations interpersonnelles** : ceci fait référence aux interactions sociales, aux relations avec les pairs, la famille (contacts téléphoniques, rencontres), les amis et les services extérieurs, au fait de recevoir du soutien.

Dans ce cadre, les travailleurs s'engagent à travailler en réseau-pour le bien-être des résidents- mais dans le cadre du secret professionnel. Ils s'assurent également du maintien du lien familial. Il est à noter que les résidents reçoivent une information ciblée sur le thème de la vie « affective et sexuelle ».



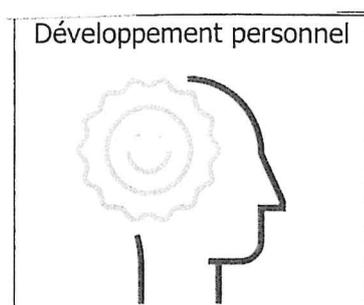
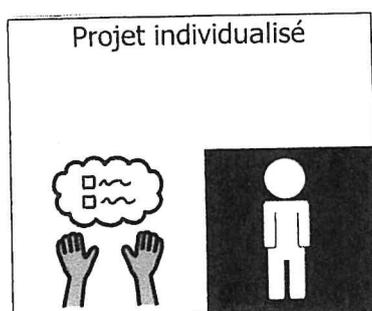
> **au bien-être matériel** : avoir un espace privatif (chambre) confortable, en lien avec les besoins des résidents et décoré en concertation avec eux. Il s'agit de bénéficier de matériel adapté (meubler ergonomique). C'est également profiter d'une occupation valorisante et adaptée à ses centres d'intérêt mais aussi à ses compétences et ses points de vulnérabilité.

Dans ce cadre, les travailleurs s'engagent à évaluer les besoins des résidents et à tenir compte de leurs envies en lien avec la réalité Institutionnelle, ses procédures et son organisation.



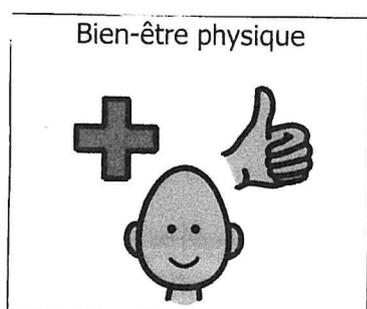
**>au développement personnel** : être éduqué, recevoir des apprentissages pour développer ou maintenir les compétences personnelles (tels que des « rééducations paramédicales), la créativité et l'expression de soi ; le tout formalisé dans un projet individualisé élaboré en concertation avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire (projet qui tient compte de l'histoire du résident).

Dans ce cadre, les travailleurs s'engagent à aider les résidents à exploiter leurs compétences et à prendre conscience de leurs difficultés. Ils veillent à la cohérence du projet et bénéficient de formations pour mettre à profit leurs connaissances afin d'optimiser la prise en charge des résidents.



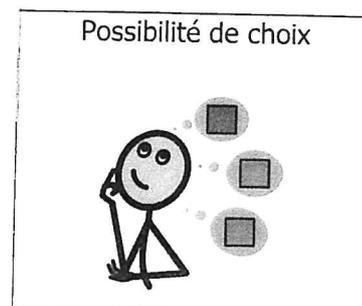
**>au bien-être physique** : un suivi régulier (consultatif et préventif) et des soins de santé de qualité respectant l'intimité avec un service infirmier de proximité, des activités physiques adaptées, des repas sains, équilibrés ajustés à leurs « potentielles problématiques médicales », l'accomplissement d'activités 'de la vie quotidienne' avec le soutien adéquat (se laver, s'habiller, se nourrir) et des activités 'de loisirs' identifiées lors de conseil des usagers.

Dans ce cadre, les travailleurs sont amenés à appliquer les différentes procédures et les protocoles de communication, déterminées entre les différents services.



*>à l'autodétermination : un accompagnement éducatif orienté vers l'autonomie et le contrôle personnel, la poursuite de valeurs et de buts personnels et la possibilité de faire des choix dans tous les domaines de la vie.*

Dans ce cadre, les travailleurs s'engagent à sensibiliser les résidents aux potentiels choix et aux conséquences qui en découlent avec des moyens didactiques adaptés.



*>à l'Inclusion sociale : une intégration et une participation sociale, avoir des rôles sociaux valorisés (AVUS) et recevoir du soutien social (échange et partenariat avec le tissu local associatif).*

Dans ce cadre, les travailleurs s'investissent pour proposer des activités valorisantes pour les résidents, en interne et hors Institution.

